

Section VI

**PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES  
OU DES INDUSTRIES CONNEXES**

**Notes.**

1. A) Tout produit (autre que les minerais de métaux radioactifs), répondant aux spécifications du libellé de l'un des n<sup>os</sup> 28.44 ou 28.45, devra être classé sous cette position, et non dans une autre position de la Nomenclature.  
  
B) Sous réserve des dispositions du paragraphe A) ci-dessus, tout produit répondant aux spécifications du libellé de l'un des n<sup>os</sup> 28.43, 28.46 ou 28.52, devra être classé dans cette position et non dans une autre position de la présente Section.
2. Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, tout produit qui, en raison, soit de sa présentation sous forme de doses, soit de son conditionnement pour la vente au détail, relève de l'un des n<sup>os</sup> 30.04, 30.05, 30.06, 32.12, 33.03, 33.04, 33.05, 33.06, 33.07, 35.06, 37.07 ou 38.08, devra être classé sous cette position et non dans une autre position de la Nomenclature.
3. Les produits présentés en assortiments consistant en plusieurs éléments constitutifs distincts relevant en totalité ou en partie de la présente Section et reconnaissables comme étant destinés, après mélange, à constituer un produit des Sections VI ou VII, sont à classer dans la position afférente à ce dernier produit, sous réserve que ces éléments constitutifs soient :
  - a) en raison de leur conditionnement, nettement reconnaissables comme étant destinés à être utilisés ensemble sans être préalablement reconditionnés;
  - b) présentés en même temps;
  - c) reconnaissables, de par leur nature ou leurs quantités respectives, comme complémentaires les uns des autres.

Chapitre 37

PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES

**Notes.**

1. Le présent Chapitre ne comprend ni les déchets ni les matières de rebut.
2. Dans le présent Chapitre, le terme *photographique* qualifie le procédé grâce auquel des images visibles sont formées directement ou indirectement par l'action de la lumière ou d'autres formes de rayonnement sur des surfaces photosensibles.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
<b>37.01</b>		<b>Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs.</b>			
<b>3701.10.00</b>		<b>-Pour rayons X</b>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - <i>-Radiographies médicales, autres que dentaires</i> .....	MTK		
		90 - - - - <i>-Autres</i> .....	MTK		
<b>3701.20.00</b>	00	<b>-Films à développement et tirage instantanés</b>	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3701.30</b>		<b>-Autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm</b>			
3701.30.10	00	- - -Plaques, ayant un pouvoir séparateur d'au moins 500 paires de lignes par millimètre, devant servir à la fabrication de masques photographiques utilisés dans la production de circuits intégrés	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3701.30.20	00	- - -Autres plaques	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		- - -Pellicule :			
3701.30.31	00	- - -Devant servir à la reproduction de pellicule cinématographique exposée et développée	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3701.30.39	00	- - -Autres	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
<b>3701.91</b>		<b>- -Pour la photographie en couleurs (polychrome)</b>			
3701.91.10	00	- - -Plaques	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
3701.91.20	00	- - -Films	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3701.99</b>		<b>- -Autres</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3701.99.10 00	--	-Pellicule de résistance photopolymère; Plaques, ayant un pouvoir séparateur d'au moins 500 paires de lignes par millimètre, devant servir à la fabrication de masques photographiques utilisés dans la production de circuits intégrés	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3701.99.20 00	--	-Autres plaques	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
3701.99.30	---	-Autres films		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour les arts graphiques .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTK		
<b>37.02</b>		<b>Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées.</b>			
<b>3702.10.00 00</b>		<b>-Pour rayons X</b>	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-Autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm :</b>			
<b>3702.31.00 00</b>	--	<b>-Pour la photographie en couleurs (polychrome)</b>	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.32.00</b>	--	<b>-Autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Microfilm .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTK		
<b>3702.39.00</b>	--	<b>-Autres</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Microfilm .....	MTK		
	90	---- -Autres .....	MTK		
		<b>-Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm :</b>			
<b>3702.41.00 00</b>	--	<b>-D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)</b>	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.42</b>	--	<b>-D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs</b>			
3702.42.10 00	--	-Pellicules sensibles à scanner, pellicules sensibles pour la duplication et lestons continus dans les arts graphiques, d'une largeur d'au moins 762 mm, devant servir à la fabrication des pellicules photographiques	MTK	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3702.42.90	00	--Autres	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.43</b>		<b>--D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m</b>			
3702.43.20	00	--Pellicules à développement et tirage instantanés	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3702.43.90	00	--Autres	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.44</b>		<b>--D'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm</b>			
3702.44.20	00	--Pellicules à développement et tirage instantanés	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3702.44.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Pellicules utilisées avec du matériel de playback de données sismologiques.....	MTK		
	20	----Pellicule de résistance photopolymère.....	MTK		
	90	----Autres.....	MTK		
		<b>--Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) :</b>			
<b>3702.51.00</b>	00	<b>--D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur n'excédant pas 14 m</b>	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.52</b>		<b>--D'une largeur n'excédant pas 16 mm et d'une longueur excédant 14 m</b>			
3702.52.10	00	--D'une largeur de 16 mm, pour prises de vue cinématographiques	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3702.52.90	00	--Autres	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.53.00</b>	00	<b>--D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives</b>	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.54</b>		<b>--D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives</b>			
3702.54.10	00	--Devant servir à la reproduction de pellicule cinématographique exposée et développée	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3702.54.90	00	--Autres	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.55.00</b>	00	<b>--D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m</b>	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.56.00</b>	00	<b>--D'une largeur excédant 35 mm</b>	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<b>-Autres :</b>			
<b>3702.91.00</b>	00	<b>--D'une largeur n'excédant pas 16 mm</b>	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.93</b>		<b>--D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m</b>			
3702.93.10	00	--D'une largeur excédant 28,5 mm pour prises de vues cinématographiques	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3702.93.90	00	--Autres	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3702.94</b>		<b>--D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m</b>			
3702.94.10	00	--D'une largeur excédant 28,5 mm pour prises de vues cinématographiques	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3702.94.90		--Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Microfilm.....	MTK		
	90	----Autres.....	MTK		
<b>3702.95.00</b>		<b>--D'une largeur excédant 35 mm</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Panchromatiques hypersensibles ou supersensibles, et infrarouges, pour photographie aérienne.....	MTK		
	20	----Pellicules utilisés avec du matériel de playback de données sismologiques.....	MTK		
	90	----Autres.....	MTK		
<b>37.03</b>		<b>Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés.</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3703.10.00		<b>-En rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Papier à l'halogénure d'argent :			
	11	---- -Conçu pour utilisation à des fins picturales (ton continu).....	MTK		
	19	---- -Autres.....	MTK		
	90	---- -Autres.....	MTK		
3703.20.00		<b>-Autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)</b>		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Papier à l'halogénure d'argent.....	MTK		
	90	---- -Autres.....	MTK		
3703.90		<b>-Autres</b>			
3703.90.10 00	--	Papiers, en rouleaux, utilisés avec des machines de transmission de photographies, devant servir à la production de journaux, magazines ou périodiques	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3703.90.90	--	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Papier à l'halogénure d'argent :			
	11	---- -Conçu pour utilisation à des fins picturales (ton continu).....	MTK		
	19	---- -Autres.....	MTK		
	90	---- -Autres.....	MTK		
3704.00		<b>Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés.</b>			
3704.00.10 00	--	Pellicule devant être utilisée pour la production des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publications périodiques bénéficiant de la modération de port des objets de la deuxième classe et dont les pages sont normalement reliées, brochées ou autrement attachées ensemble, à l'exclusion des catalogues	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3704.00.90 00	--	-Autres	MTK	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3705		<b>Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques.</b>			
3705.10		<b>-Pour la reproduction offset</b>			
3705.10.10 00	--	Pellicule devant être utilisée pour la production des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publications périodiques bénéficiant de la modération de port des objets de la deuxième classe et dont les pages sont normalement reliées, brochées ou autrement attachées ensemble, à l'exclusion des catalogues	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3705.10.90	00	- - -Autres	NMB	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3705.90</b>		<b>-Autres</b>			
3705.90.10		- - -Trames de contact sur pellicule pour produire des plaques d'imprimerie; Pellicule devant être utilisée dans la production des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publications périodiques bénéficiant de la modération de port des objets de la deuxième classe et dont les pages sont normalement reliées, brochées ou autrement attachées ensemble, à l'exclusion des catalogues; Films qui doivent être mis aux archives et dont la projection se ferait sans but lucratif; Grands reportages et enregistrements d'actualités; Masques photographiques devant être utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur; Clichés de projection rigides ou flexibles, lorsqu'ils a) ont un caractère éducatif, scientifique ou culturel au sens de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel, ratifié à Beyrouth, Liban, en 1948, et b) ont été certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme ayant un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	-Grands reportages et enregistrements d'actualités; films qui doivent être mis aux archives et dont la projection se ferait sans but lucratif.....	-		
20	- - - -	-Pellicule pour produire des plaques d'imprimerie, des rouleaux ou des cylindres pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publications périodiques bénéficiant de la modération de port des objets de la deuxième classe et dont les pages sont normalement reliées, brochées ou autrement attachées ensemble, à l'exclusion des catalogues; trames de contact sur pellicule pour produire des plaques d'imprimerie .....	-		
90	- - - -	-Autres .....	-		
3705.90.90	00	- - -Autres	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>37.06</b>		<b>Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son.</b>			
<b>3706.10</b>		<b>-D'une largeur de 35 mm ou plus</b>			
3706.10.10	00	- - -Annonces publicitaires destinées à la télévision, autres que celles importées uniquement à titre de référence	MTR	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3706.10.90	00	--Autres	MTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>3706.90</b>		<b>--Autres</b>			
3706.90.10	00	--Annonces publicitaires destinées à la télévision, autres que celles importées uniquement à titre de référence	MTR	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3706.90.90	00	--Autres	MTR	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
<b>37.07</b>		<b>Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi.</b>			
<b>3707.10.00</b>	00	<b>-Émulsions pour la sensibilisation des surfaces</b>	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
<b>3707.90</b>		<b>--Autres</b>			
3707.90.10	00	--Préparations chimiques devant être utilisées dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur; Devant être utilisées pour le traitement de film pour rayons X	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
3707.90.90	00	--Autres	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %